

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 17 Juin 2024 à 16 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Horrinda Bouraoui, conseillère municipale
- Madame Colette Rizzolo-Bresson, représentant l'UDAF
- Madame Geneviève Coindoz, représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge
- Monsieur Laurent Maître, représentant l'association Vallée de l'Hérault

La présence de 7 membres restants,
Pour un total de 8 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Convention annuelle de délégation de gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes au C.C.A.S de Sète.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Attribution d'une subvention à l'association solidarité urgence sétoise et participation aux frais de repas servis aux publics accueillis.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité des votants. Monsieur Jean Michel HAMET, représentant l'association Solidarité Urgence Sétoise ne prend pas part au vote.

4/. Convention de don de denrées alimentaires avec Carrefour Market.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Convention d'adhésion Andes Faad 2023 « cultivons le bien manger ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Convention entre Andes et Epicerie Café de la paix pour le CNES 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Convention d'adhésion Andes Faad 2024 « cultivons le bien manger ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Convention entre Andes et Epicerie Café de la paix pour le CNES 2024.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Révision du règlement des aides facultatives du CCAS de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Règlement intérieur de la domiciliation.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Avenant numéro 1 – Marché 22RH048 -Groupement médecine préventive.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel du CCAS.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Centre social -Dispositif « argent de poche ».

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

15/. Centre social- Prestation -Tarifs -Modification de l'annexe 1 – Gratuité pour les bénéficiaires du dispositif « argent de poche ».

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Budget exécutoire exercice 2024 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Compte administratif – Compte de gestion exercice 2023 du CCAS et affectation des résultats 2023.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

20/. Décision modificative numéro 1 du budget du CCAS- Exercice 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

21/. Mise à jour du règlement de fonctionnement des 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

22/. Don de matériel au CCAS.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

23/. Dispositif Cité Educative- Attribution de subventions.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

24/. Dispositif Cité Educative- Remboursement des crédits non consommés au titre de l'exercice 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

25/. Avenant numéro 2 à la convention passée avec la ville de Sète relative au dispositif du programme local de réussite éducative (P.R.E) pour 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 17 heures 45.

Sète, le 20 Juin 2024

 Vice-Présidente du C.C.A.S
Jocelyne GIZARDIN